

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS (10) : Jean-Luc DARQUEST, Pierre FLORAS, Nathalie NOEL, Nelly REYGADE, Julie BASSET, Karine MUNOZ, Laurent VIDAL, Bruno LACAZE, Didier BASSET, Gilles BEGUIN

EXCUSES (3) : Jean-Luc LETERME, IRDEL Annick (pouvoir N. NOEL), Benoit SEILLERY (pouvoir N. REYGADE),

ABSENTS (2) : Eric LARAPIDIE, Cindy MARZIO NEBOUT

Secrétaire de séance : Didier BASSET

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

DELIBERATION 2024-03-04

Compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

DELIBERATION 2024-03-05

Compte administratif 2023

Réunis sous la présidence de M. Pierre FLORAS, Conseiller Municipal Doyen d'âge, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2023 dressé par M. Jean-Luc DARQUEST, Maire, ayant quitté la salle le temps de la délibération, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2022		156 126.73	5 277.28		5 277.28	156 126.73
Résultats 2023	456 002.90	531 782.18	212 653.5	256 098.88	668 656.4	787 881.06
TOTAUX	456 002.90	687 908.91	217 930.78	256 098.88	673 933.68	944 007.79
Clôture		231 906.01		38 168.10		270 074.11
RAR			33 515.17	6 231	27 284.17	

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit :

Vidéoprotection 29 910 €, Photocopieur 3 603.17 €, en dépenses, subvention DETR pour la Vidéoprotection, 6231 € en recettes,

4) Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Nombre de votants : 11

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

DELIBERATION 2024-03-06

Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2023, Monsieur DARQUEST Jean-Luc, Maire, explique qu'il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**, affecte le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT			
résultat exercice 2023	excédent		75 779.28 €
résultat exercice 2022	excédent		156 126.73 €
résultat de clôture à affecter	excédent		231 906.01 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT			
résultat exercice 2023	excédent		43 445.38€
résultat exercice 2022	déficit		-5 277.28 €
résultat comptable cumulé	excédent		38 168.10
Dépenses d'investissement engagées restant à réaliser			33 515.17 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			6 231 €
Solde des restes à réaliser			27 984 €
Besoin de financement d'investissement			0
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES		RECETTES
		R 001	38 168.10
R002	231 906.01	R 1068	0

Nombre de votants : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

DELIBERATION 2024-03-07
VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

M. le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
VOTE A L'UNANIMITE l'augmentation des taux bâti et non bâti de 2%, et la taxe d'habitation de 10% soit :

Monsieur le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes

- Taxe foncière (bâti)	32.14 %
- Taxe foncière (non bâti)	51.08 %
- Taxe d'habitation (TH)	11.48 %

Ce qui donne un produit fiscal attendu des taux de 236 203 €, réduit par l'effet *du coefficient correcteur qui s'élève à -17 871 €, soit 218 332 €,*

l'allocation compensatrice s'élève à 1351 €,

L'IFER/TAXES PYLONES s'élève à 18428 €

Ce qui porte le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 à 238 111 €, réparti ainsi :

- article 7311 : 218 332 €
- article 748311 : 1 175 €
- article 74833 : 176 €
- article 73132 : 18 428 €

Nombre de votants : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

DELIBERATION 2024-03-08
Vote du budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

✚ **VOTE A L'UNANIMITE**, par chapitres, le budget primitif 2024, le report des restes à réaliser, les opérations nouvelles, présenté par Monsieur le Maire comme suit

✚ Autorise le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	707 222.85 €
CHAPITRES	
011 charges à caractère général	304 613.28 €
012 charges de personnel	253 500,00 €
014 atténuation de produits	1 917,00 €
65 autres charges de gestion courante	68 300,00 €

66 charges financières	7 500,00 €
042 dotations aux amortissements	5 300,00 €
023 virement à la section d'investissement	66 092.57 €

RECETTES 707 222.85 €

CHAPITRES	
70 produits services et domaine	27 000,00 €
73 impôts et taxes	308 714,00 €
74 dotations et participations	115 992,00 €
75 autres produits de gestion courante	23 610,84 €
002 Solde exécution section fonctionnement reporté	231 906.01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 156 488.17 €

CHAPITRES	
16 emprunts et assimilées	17 959,00 €
21 Immobilisation corporelles	138 529.17 €

RECETTES 156 488.17 €

CHAPITRES	
001 Solde exécution section investissement reporté	38 168.10 €
021 virement du fonctionnement	66 092.57 €
10 Dotations	16 490.50 €
13 Subventions d'investissement	30 437,00 €
040 Opérations d'ordre d'amortissement	5 300.00 €

DETAIL DES INVESTISSEMENTS

ART	OPERATIONS	DEPENSES	RESTE A REALISER	PROPOSITION 2024	TOTAL
001	OFFI	DEFICIT 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €
020	OP NA	DEPENSES IMPREVUES	0.00 €		
1641	OFFI	EMPRUNT SALLE FOYER	0.00 €	14 306.00 €	14 306.00 €
1641	OFFI	EMPRUNT VOIRIE 2023	0.00 €	3 653.00 €	3 653.00 €
21316	OP 109 CIMETIERE	TRAVAUX CIMETIERE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21318	OP 104 EGLISE	TRAVAUX EGLISE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2041582	OP 102 VOIRIE	TRAVAUX ELECTRIFICATION 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2041582	OP 102 VOIRIE	ECLAIR PUBLIC-COMPTEUR AUTO 2023 (HT)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2041582	OP 102 VOIRIE	ECLAIR PUBLIC 2023(HT)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2151	OP 102 VOIRIE	TRAVAUX VOIRIE	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
2151	OP 102 VOIRIE	TRAVAUX VC 10	0.00 €	18 810.00 €	18 810.00 €
2151	OP 102 VOIRIE	TRAVAUX VC 4	0.00 €	32 232.00 €	32 232.00 €
2151	OP 102 VOIRIE	AMENAGEMENT SECURITE RD 22	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2151	OP 102 VOIRIE	AMO AMENAGEMENT SECURITE + PRESSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2158	OP 102 VOIRIE	ADRESSAGE RUES	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2152	OP 102 VOIRIE	PANNEAUX SIGNALISATION (VOIRIE ET RUES)	0.00 €	13 205.00 €	13 205.00 €
2158	OP 114 VIDEOPROTECTION	VIDEOPROTECTION	29 912.00 €	0.00 €	29 912.00 €
2183	OP NA	MATERIELS (PHOTOCOPIEUR)	3 603.17 €	700.00 €	4 303.17 €
2183	OP 106 MAIRIE	SITE INTERNET MAIRIE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2188	OP NA	AUTRES MATERIELS	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
2131	OP 001 TRAVAUX BAT SCOLAIRES	TRAVAUX ECOLE		4 157.00 €	4 157.00 €
2138	OP 116 ATELIER	AGRANDISSEMENT ATELIER		13 000.00 €	13 000.00 €
2156	OP 102 VOIRIE	POTEAU INCENDIE		2 910.00 €	2 910.00 €
		TOTAL	33 515.17 €	122 973.00 €	156 488.17 €
ART	OPERATIONS	RECETTES	RESTE A REALISER	PROPOSITION 2024	TOTAL
001	OPFI	EXCEDENT 2023	0.00 €	38 168.10 €	38 168.10 €
021	OO	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	0.00 €	66 092.57 €	66 092.57 €
10222	OFI	FCTVA	0.00 €	12 167.50 €	12 167.50 €
10226	OFI	TAM	0.00 €	4 323.00 €	4 323.00 €

1068	OFI	AFFECTATION DU RESULTAT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1321	OP 111 SOCLE NUMERIQUE	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEM 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1323	OP 111 SOCLE NUMERIQUE	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEM 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1323	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	FDAEC	0.00 €	6 978.00 €	6 978.00 €
1323	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	SUBVENTION CD AMENAGEMENT SECURITE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1323	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	SUBVENTION CD AMENAGEMENT AGGLO	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1323	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	SUBVENTION CD AMENAGEMENT VC 4	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1341	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	DETR AMENAGEMENT SECURITE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13461	OP 114 VIDEOPROTECTION	DETR VIDEOPROTECTION 2023	6 231.00 €	0.00 €	6 231.00 €
1341	OP 104 EGLISE	DETR 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13461	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	DETR PANNEAUX 2024	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1347	OP 106 MAIRIE	SUB SITE INTERNET MAIRIE France RELANCE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1321	OP 102 TRAVAUX VOIRIE	FOND VERT ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	17 228.00 €	17 228.00 €
1641	OFI	EMPRUNT CMSO (25 ANS) TRI	0.00 €	0.00 €	0.00 €
28041512-40	OO	AMORTISSEMENT SDEEG	0.00 €	5 300.00 €	5 300.00 €
		TOTAL	6 231.00 €	150 257.17 €	156 488.17 €

Nombre de votants : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

DELIBERATION 2024-03-09 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AMENAGEMENT DISPOSITIF DE SECURITE VC 4 :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les dossiers de subventions du Conseil Départemental doivent être déposés avant fin avril 2024. Pour faire suite aux premiers travaux réalisés en 2023 d'aménagement de dispositif de sécurité sur la voie départementale VD22, il est proposé de continuer les travaux sur la voie communale VC n°4.

Au vu de l'estimatif présenté, les travaux s'élèvent à :

Montant des travaux H.T 26 860 €

Montant T.T.C 32 232 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
Approuve le projet présenté et

- *DIT que le financement total de cette opération sera le suivant :*

- *Subvention Conseil Départemental (40% de 20 000 €)*

Avec application du coefficient de solidarité de 0,96

ce qui porte la subvention au titre de l'aménagement de sécurité : 7 680 € HT

- *Autofinancement ou Emprunt : 19 180 € HT*

➤ **DECIDE** de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental au taux de 40 % avec application du CDS de 0.96

➤ **AUTORISE** M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

Nombre de votants : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

QUESTIONS DIVERSES :

-Béatrice GROLLIER partira à la retraite le 1er mai 2024. Il est prévu d'organiser son pot de départ le 24 mai 2024. Les parents ont été informés de cette date.

-Suite à la fermeture du pont, le maire doit rencontrer le président de la CALI, afin de rediscuter de la mobilité sur le secteur de SAINT-DENIS-DE-PILE et BONZAC (entre autre le transport à la demande).

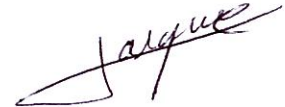
La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,



Didier BASSET

Le Maire,



Jean-Luc DARQUEST